



PDE Littoral Est

Conférence de presse

15 juin 2021

1. Un canton attractif et durable

Laurent Favre, chef du DDTE

2. Renforcer l'attractivité économique

Alain Ribaux, chef du DESC

3. PDE Littoral Est – allier nature & économie

Gregory Huguelet-Meystre, chargé de missions, Service de l'économie

4. Planification et procédure

Dominique Bourquin, aménagiste cantonal

5. Un processus participatif et collaboratif

Daniel Rotsch, Conseiller communal, Commune de La Tène

6. Conclusion

Laurent Favre, chef du DDTE

1. Canton attractif et durable

Laurent Favre, chef du DDTE



1. Un canton attractif et durable

Gagner en attractivité et durabilité

D'innombrables atouts, dont:

- **Des investissements majeurs dans les infrastructures de mobilité**
- **Un nouveau plan directeur**
- **Une réforme de la fiscalité**
 - Abaissement du barème d'imposition des personnes physiques
 - Réduction de l'imposition du logement
 - Abaissement de l'imposition des entreprises

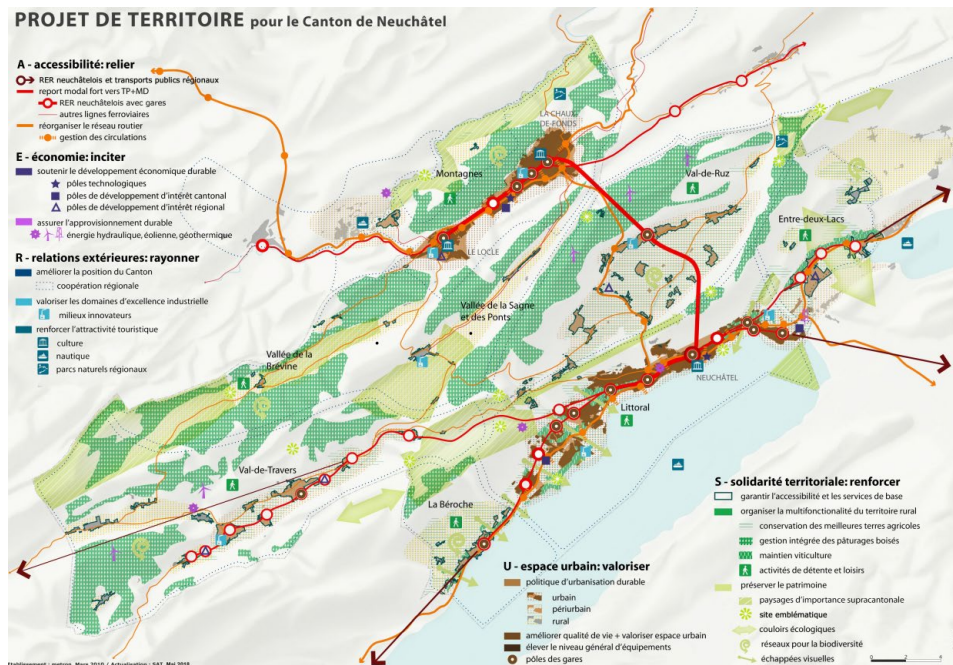


1. Un canton attractif et durable

Gagner en attractivité et durabilité

- **Un nouveau plan directeur**
 - Coordination urbanisation-transport
 - Coordination régionale - PDR
 - Réduction de la zone à bâtir de 60 ha
 - Stratégie de mobilisation des réserves

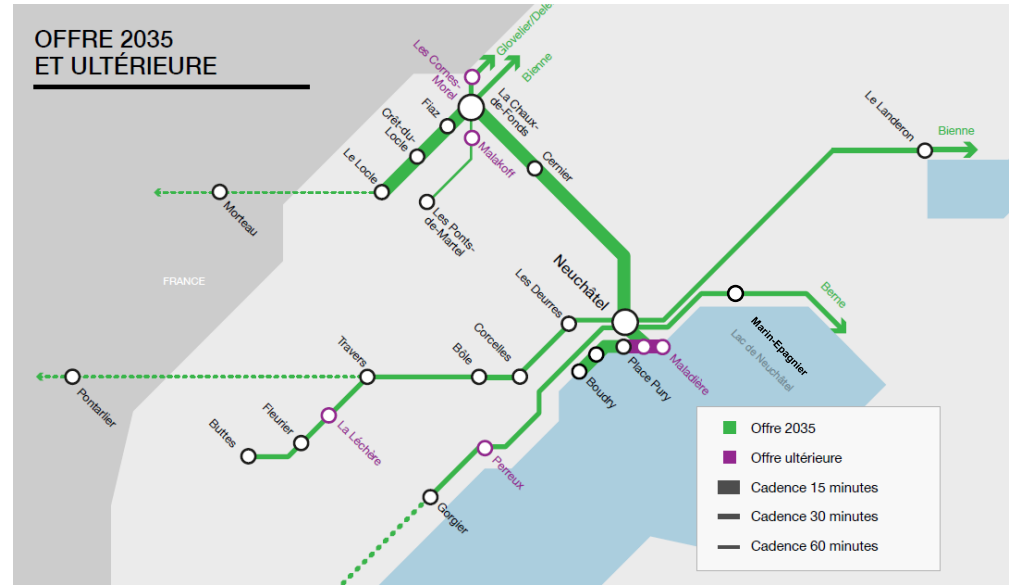
- **Un développement axé sur une stratégie des pôles de développement**



1. Un canton attractif et durable

Gagner en attractivité et durabilité

- Investissements majeurs dans les infrastructures de mobilité
 - Développement du RER neuchâtelois
 - Cadence à la demi-heure sur la ligne Neuchâtel-Berne et sur la ligne du pied du Jura
 - Ligne directe



1. Un canton attractif et durable

Gagner en attractivité et durabilité

- Révision de la LCEn: des objectifs ambitieux
- Plan climat cantonal: répondre au défi du changement climatique
- Urbanisme durable: favorisation des écoquartiers
- Protection des sites naturels: préserver la nature et le paysage



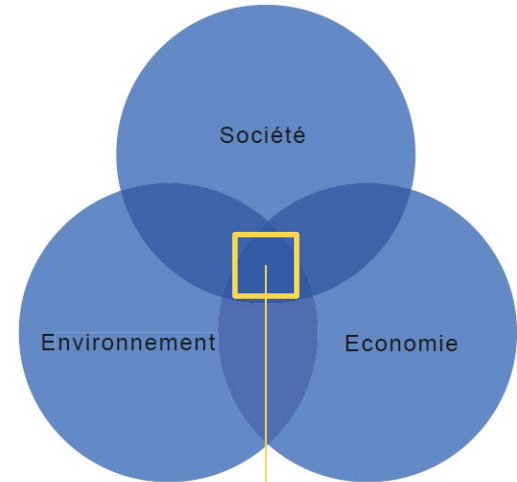
1. Un canton attractif et durable

Renforcer l'attractivité résidentielle et la domiciliation

- Qualité urbaine & architecturale
- Proximité habitat-services: ville des 5 minutes
- Dynamisation de l'économie locale
- Stratégie de domiciliation: **Ancrer – Attirer - Accueillir**



Cercles vertueux du développement durable



Champ vertueux de l'attractivité

1. Un canton attractif et durable

Besoins en terrains industriels

- **Constat d'indisponibilité des terrains industriels**
- **Trois axes pour le développement des entreprises**
 1. Densification des sites de productions actuels
 2. Processus de valorisation et de requalification des friches
 3. Mise à disposition de terrains sur les pôles du Plan directeur cantonal



1. Un canton attractif et durable

PDE Littoral Est – un élément-clé de l'attractivité cantonale

- Pôle d'importance cantonale
- Site stratégique Région Capitale Suisse
- Disponibilité foncière: condition-cadre au développement économique
- Concurrence territoriale Arc Lémanique-Plateau
- Proximité des sorties autoroutières de la gare de Marin-Epagnier et de la ligne de bus



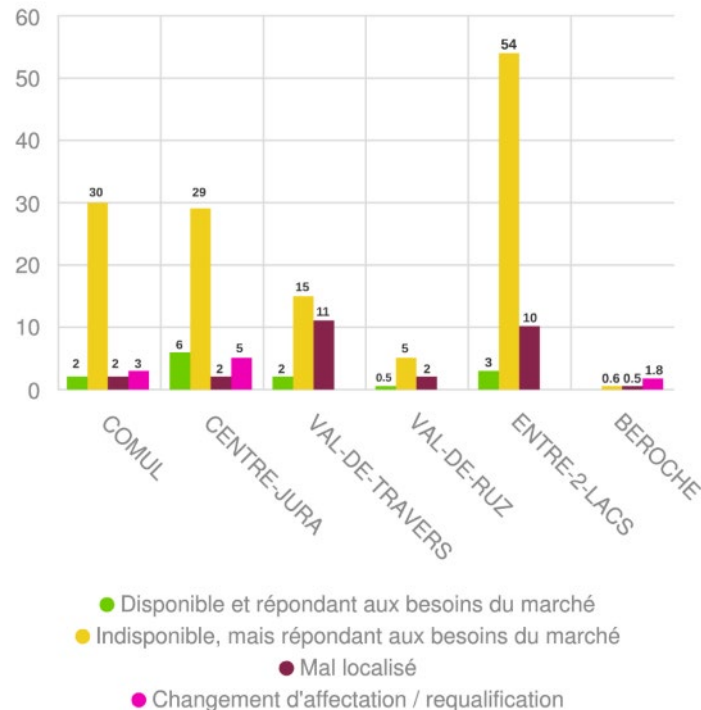
2. Renforcer l'attractivité économique

Alain Ribaux, chef du DESC

2. Renforcer l'attractivité économique

L'offre foncière: une condition-cadre

- **Rareté des terrains industriels sur le Littoral**
- **Nécessité de disposer d'une offre en terrains affectés, équipés, disponibles et constructibles**
- **Répondre à la demande**
 - d'entreprises neuchâteloises pour soutenir leur développement
 - d'entreprises internationales intéressées à s'installer
- **Fortes réserves foncières chez nos voisins**
 - des entreprises se localisent à l'extérieur de notre territoire
 - risque de perte de valeur, savoir-faire et de potentiel pour le canton



2. Renforcer l'attractivité économique

Les enjeux du développement économique

- **Assurer la prospérité du canton** en favorisant le développement d'un tissu économique innovant, vivace et durable
- **Faciliter et accélérer la création de valeur ajoutée**
 - Maintien et création d'emplois et de savoir-faire
 - Production de richesses
 - Valorisation du canton
 - Compétitivité de notre tissu



2. Renforcer l'attractivité économique

Positionnement de Neuchâtel

COMPLEXITÉ

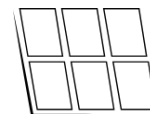
FIABILITÉ



MINIATURISATION



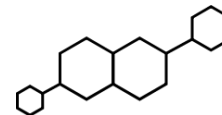
Luxe & horlogerie



photovoltaïque



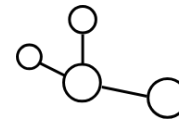
Medtech



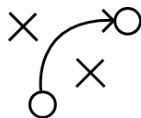
Pharma



Machine-outil



TIC

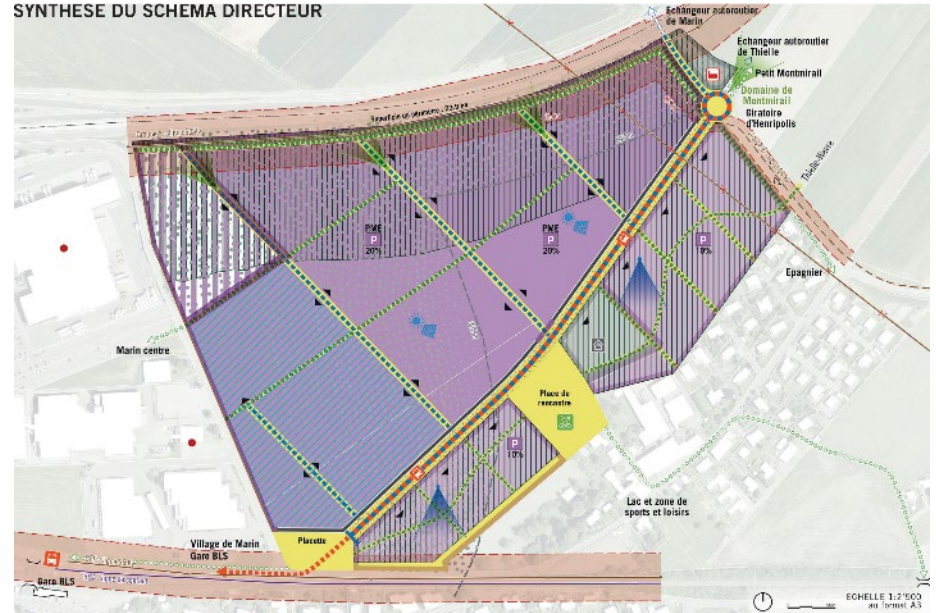


Services stratégiques

2. Renforcer l'attractivité économique

PDE Littoral Est – un élément-clé de l'attractivité cantonale

- **Pôle de développement d'importance cantonale**
- **Réalisation d'un quartier d'activités économiques**
 - 17 hectares de zone d'activité économique
 - 3'000 emplois équivalent plein temps à terme
 - quartier réservé aux entreprises des domaines d'activités stratégiques
- **Planification d'un écoquartier**
 - 6 hectares de zone mixte
 - 550 habitants-emplois à terme
 - Pendularité mesurée
- **Concept de pôle «nature & économie»**





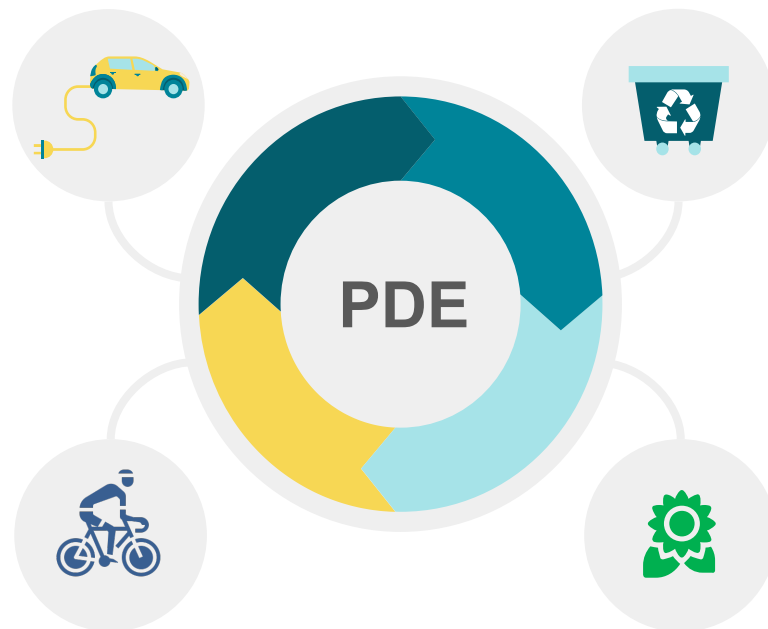
3. PDE Littoral Est - Nature & Economie

Gregory Huguelet-Meystre, chargé de missions, NECO

3. PDE Littoral Est

Un projet novateur et qualitatif

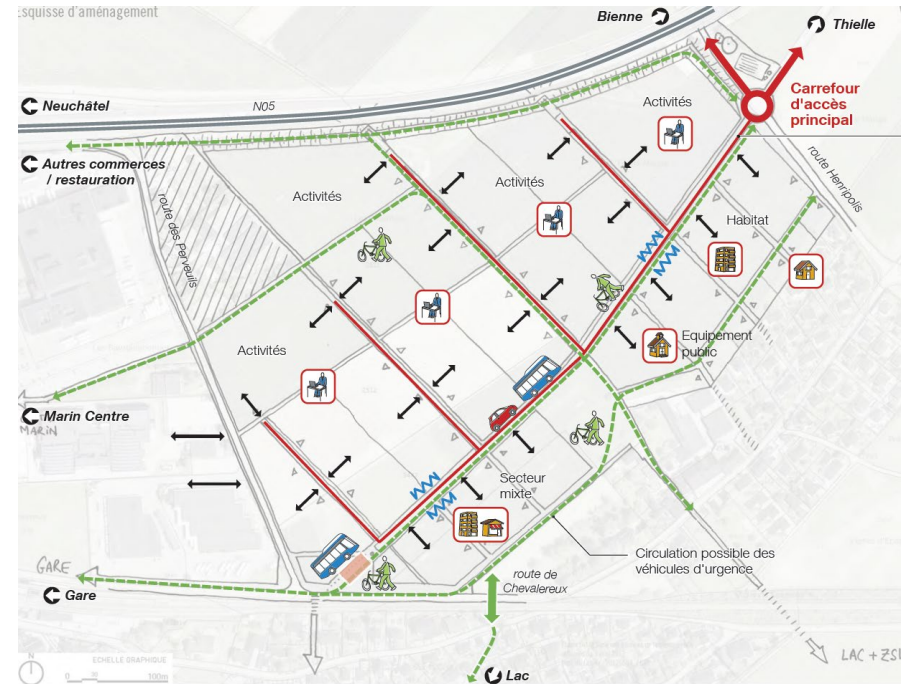
- **Biodiversité**
 - Approche intégrative
 - Création de réseaux
- **Écologie industrielle**
 - Valoriser les énergies renouvelables
 - Mise en réseau et gouvernance
- **Mobilité**
 - Qualité des voies des mobilités
 - Extension de l'offre en transports publics
 - Politique de stationnement ambitieuse
- **Espaces publics et paysagers**
 - Exemplarité
 - Support des mobilités douces et mesures biodiversité



3. PDE Littoral Est

Une accessibilité multimodale exemplaire

- **Excellente desserte TP**
 - Prolongation de la ligne de bus 107
 - Connexion à la gare de Marin-Epagnier
- **Report modal accru**
 - Accès véhicules depuis la jonction de Thielle
 - Pas d'accès véhicules depuis la jonction de Marin
 - Réduction ambitieuse de l'offre en stationnement
 - Stationnement en ouvrage
- **Un réseau modes doux de qualité**
 - Aménagements généreux pour les cycles
 - Accessibilité piétonne qualitative
 - Forte perméabilité du site pour les modes doux



3. PDE Littoral Est

Une charte pour garantir la qualité des espaces ouverts

- **Objectifs**

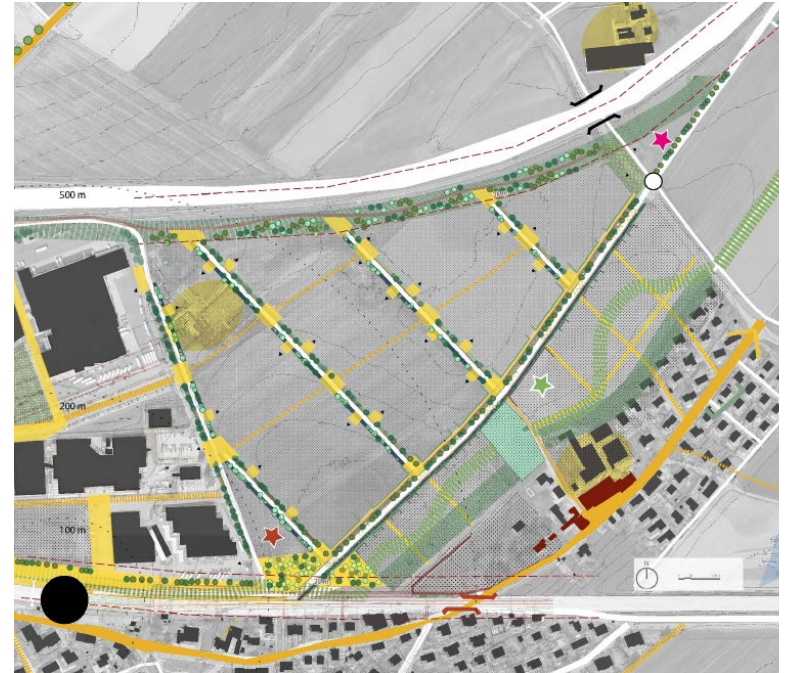
- Fixe les principes d'aménagement des espaces ouverts publics / privés
- Garantit la mise en œuvre des mesures nature et biodiversité
- Assure la pérennité des mesures

- **Fiches d'identités paysagères**

- Avenue Champs-de-la-Croix
- Rues latérales fleuries
- Sentes champêtres
- Places publiques / biotope central

- **Fiches thématiques**

- Perméabilité
- Biodiversité
- Mobilités et stationnement
- Agriculture
- Énergie



3. PDE Littoral Est

Une charte pour garantir la qualité des espaces ouverts



3. PDE Littoral Est

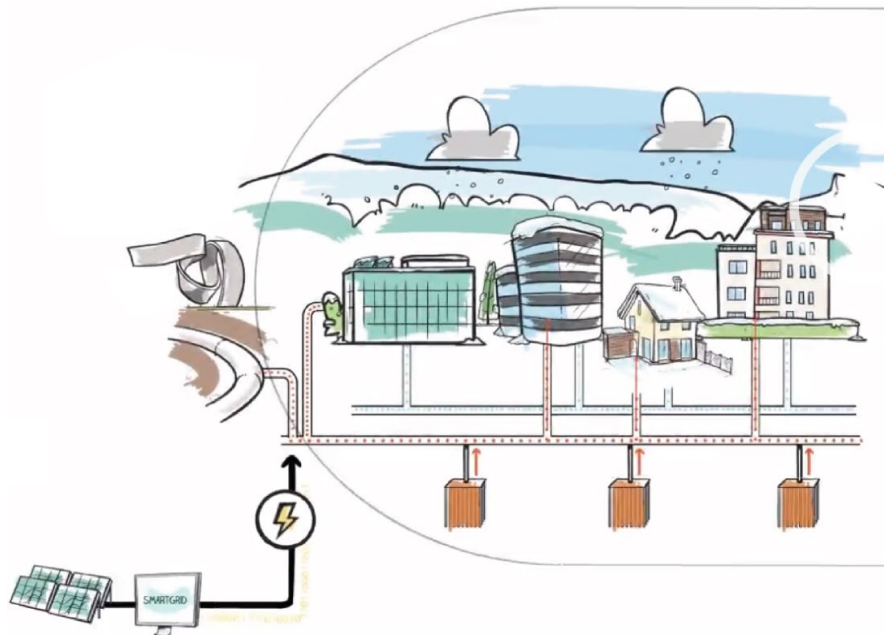
Des énergies renouvelables

- **Objectifs**

- Société à 2000 Watts
- Hauts standards énergétiques
- Installations solaires en toiture
- Écologie industrielle

- **Stratégie énergétique**

- Assurer l'accès aux ressources énergétiques renouvelables et locales: solaire, géothermie, valorisation des chaleurs fatales...
- Assurer le développement progressif des énergies de réseaux à très haute valeur environnementale
- Optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments: Minergie A, Minergie ECO, optimisation des processus industriels...
- Assurer une gestion frugale et vertueuse des ressources: écologie industrielle, communauté d'autoconsommation...



4. Planification et procédure

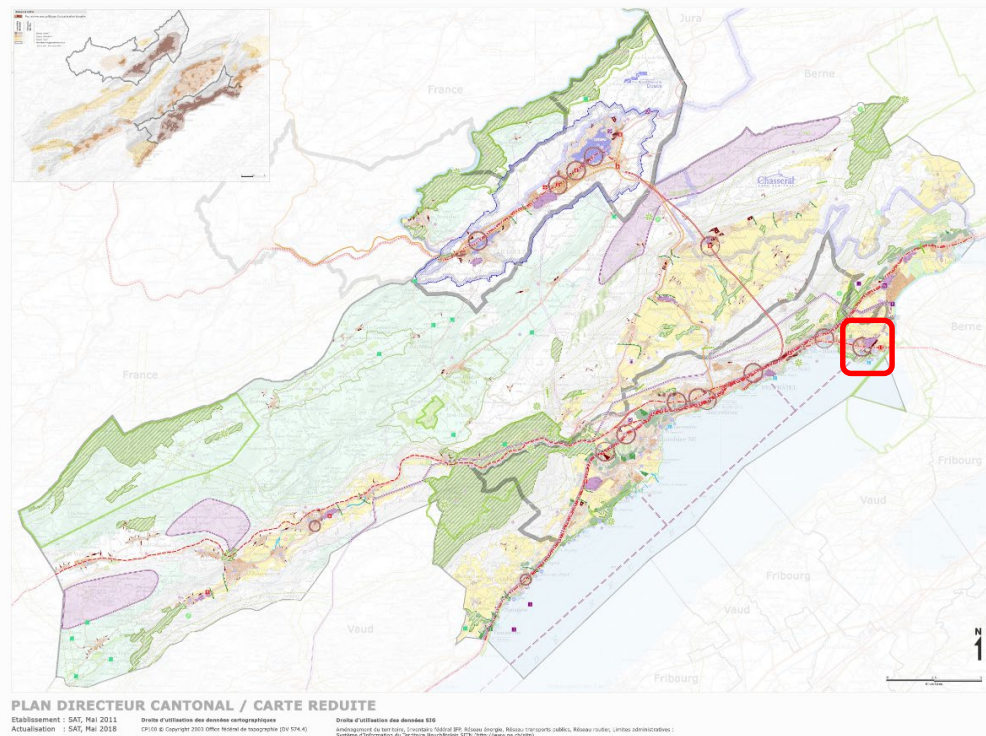
Dominique Bourquin, aménagiste cantonal



4. Planification et procédure

Plan directeur cantonal

- **Pôle expressément approuvé par le Conseil fédéral**
- **Fiche E_12**
 - Localiser judicieusement les activités économiques et valoriser les pôles
- **Mandat M1**
 - Le canton poursuit la planification (PAC) du pôle Littoral Est



4. Planification et procédure

Règlement novateur et qualitatif

- **Lien avec la charte – assurer la qualité**

- Art. 7 Aménagements des espaces extérieurs
- Art. 8 Aménagement des accès
- Art. 21 Végétalisation
- Art. 28 Protection contre le bruit
- Art. 34 Charte

- **Exemples d'articles innovants**

- Art. 9 Stationnement
- Art. 26 Énergie
- Art. 33 Mesure de promotion de la biodiversité

- **Intégrant les attentes sociétales** exprimées lors de la consultation publique

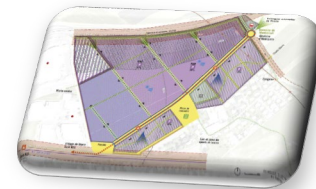
POLE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LITTORAL EST
Plan d'affectation cantonal
REGLEMENT

1. Auteur du règlement	2. Signature
Service de l'aménagement du territoire Le chef de service	Le Conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement
Neuchâtel, le _____	Neuchâtel, le _____
3. Mise à l'enquête publique	4. Approbation
du _____ au _____	Par arrêté de ce jour
Le Conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement	Au nom du Conseil d'État
Neuchâtel, le _____	Le Président Neuchâtel, le _____ La Chancelière
5. Sanction	
Par arrêté de ce jour	Neuchâtel, le _____
Au nom du Conseil d'État	
Le Président	La Chancelière

4. Planification et procédure

Composition du dossier

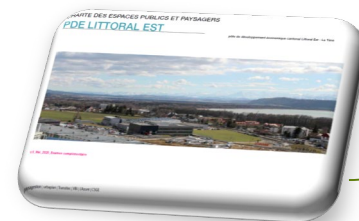
- **Schéma directeur (plan directeur sectoriel)**
 - Document liant les autorités communales et cantonales.
 - Définit les principes, objectifs et mesures d'aménagement du site
- **Plan d'affectation cantonal (PAC) + plan d'alignement**
 - Document liant pour les tiers.
 - Définit les règles d'aménagement du périmètre:
 - Secteurs constructibles / inconstructibles
 - Droits à bâtir, règles de construction
 - Principe d'accès, stationnement, etc.
 - Articles exemplaires
 - Définit l'emprise de l'axe de desserte central
- **Charte d'aménagement**
 - Document liant pour les autorités et les tiers
 - Définit les principes d'aménagements des espaces ouverts (publics/privés), les principes d'insertions paysagères, etc.



En vigueur



Soumis à
l'enquête
publique



4. Planification et procédure

Suite du processus

- Enquête et traitement des oppositions
- Sanction des plans
- Finalisation des plans d'exécution
- Soumission
- Décision quant aux équipements
- Ouverture du chantier



4. Planification et procédure

Procédure d'enquête publique

- **Date d'enquête publique**
18 juin – 19 juillet 2021
- **Documents consultables auprès**
de la Commune de La Tène
du service cantonal de l'aménagement du territoire
- **Permanence dans les locaux de la Commune**
21 juin de 14h00 à 18h00
28 juin de 14h00 à 18h00
5 juillet de 14h00 à 18h00
12 juillet de 14h00 à 18h00



4. Processus participatif et collaboratif

Daniel Rotsch, Conseiller communal, La Tène

4. Processus participatif et collaboratif

L'intelligence collective

- **Projet développé en partenariat entre les autorités communales et cantonales:**
 - Conseil général (09.2018)
 - Commission circulation (10.2018)
 - Commission d'urbanisme (10.2018)
 - Commission environnement de développement durable (11.2018)
 - Commission financière (11.2018)
- **Consultation publique**
 - Décembre 2018 – janvier 2019
 - Séance d'information et questionnaire en ligne
- **Processus participatif**
 - Journée d'ateliers (10.2019)
 - Soirée de restitution (07.2020)





5. Conclusion

Laurent Favre, chef du DDTE

5. Conclusion

PDE Littoral Est, un projet...

- **Ambitieux** qui allie nature et économie
- **Nécessaire** pour un développement économique durable et responsable
- **Attractif** au niveau économique et résidentiel





Questions et échanges